

Règlement intérieur du Badminton Val de Morteau

Article 1

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association pour son fonctionnement dans le respect de la spécificité de son objet.

1.2. Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque adhérent lors de son inscription. L'inscription au club de Badminton Val de Morteau vaut acceptation du présent règlement.

1.3. Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'association sans exception.

Article 2 : Inscription

2.1. Les inscriptions faites après le mois de septembre seront acceptées en fonction des places disponibles.

2.2. Les membres du club de Badminton Val de Morteau sont licenciés à la Fédération Française de Badminton. (A savoir que sur une licence, le club de Badminton Val de Morteau reverse une partie à la fédération (en 2013 : 46€50 pour un adulte et 40.50€ pour enfant).

2.3. Seuls sont membres du club de Badminton Val de Morteau, les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni le dossier d'inscription constitué de :

- Le formulaire de demande de licence
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat médical officiel disponible sur le site du club de Badminton Val de Morteau
- La cotisation (licence et cotisation club de Badminton Val de Morteau) dont le montant est fixé par le bureau et adoptée en assemblée générale
- Le coupon-réponse ci-joint

2.4. L'inscription est valable de début septembre au 15 juillet de l'année suivante. Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés et à jour dans leur cotisation pour pouvoir jouer au badminton au sein du club de Badminton Val de Morteau.

2.5. Il est de la responsabilité de chaque adhérent de s'assurer qu'il n'entre pas dans les exclusions de garantie de son contrat d'assurance personnel.

2.6. Les joueurs licenciés au sein d'un autre club affilié à la FFBAD devront s'acquitter d'une cotisation spécifique dont le montant est fixé par le Bureau et adopté en assemblée générale.

2.7. Les cotisations prises après le 1er mars bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation du club de Badminton Val de Morteau, le prix de la licence fédérale restant indivisible.

2.8. L'inscription devient définitive et automatique après un délai de 15 jours, sauf avis contraire de l'intéressé.

2.9. Les encadrants s'engageant à diriger un entraînement hebdomadaire bénéficient d'une inscription gratuite au club de Badminton Val de Morteau ou d'une réduction sur la cotisation familiale correspondante au montant de leur cotisation individuelle.

2.10. Des conventions avec certains partenaires fixent des conditions d'adhésion particulières.

2.11. L'inscription sera obligatoire après 2 séances d'essai.

Article 3 : Accès aux courts

3.1. L'accès aux courts de badminton est conditionné par le port obligatoire de chaussures de sport propres et non marquantes, d'une tenue appropriée, d'un volant et d'une raquette.

3.2. L'activité commence par le montage des filets et poteaux et se termine par leur démontage. Il est important que tout le monde y participe.

3.3. Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition. Ils doivent en outre, respecter les règlements intérieurs des gymnases où ils évoluent sous peine de sanction.

3.4. En cas de forte affluence, le respect des autres joueurs passe par une rotation rapide sur les terrains et des séquences de jeu plus courtes (match en 1 set, matchs de double).

3.5. La répartition des joueurs dans les différents créneaux d'entraînements se fait selon des critères précis (âge, sexe, niveau de jeu). Le bureau peut limiter en nombre les joueurs autorisés à s'inscrire sur les créneaux.

Article 4 : Prise en charge des mineurs

4.1. La prise en charge des membres mineurs commence après remise à l'adulte responsable de la séance. Elle se termine à l'heure fixée de fin d'entraînement. Les mineurs ne peuvent donc pas quitter un entraînement encadré qu'exceptionnellement et uniquement en présence de l'adulte qui en est responsable.

4.2. Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective de l'adulte responsable dans la salle en début de séance. En cas d'absence exceptionnelle de l'animateur 15 min après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée.

4.3. Lors des séances de pratique autonome, les joueurs mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. En cas de non présence d'un adulte responsable, le mineur n'est pas accepté.

4.4. Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues. Les créneaux sont alors utilisables pour une pratique autonome dans le cas où ils restent mis à disposition par la municipalité.

4.5. Les joueurs mineurs doivent arriver à l'heure et tout retard doit être justifié. L'adulte responsable de la séance peut prendre des sanctions.

Article 5 :

5.1. Il est interdit à toute personne non adhérente à l'association, de jouer dans les créneaux horaires qui sont réservés au club de Badminton Val de Morteau.

5.2. Tout adhérent qui amènera une personne non autorisée pourra être sanctionné par le Comité Directeur.

5.3. Le club de Badminton Val de Morteau décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

Article 6 : Compétences

6.1. Les entraînements dirigés, dans la mesure du possible, seront assurés par des personnes majeures diplômées, formées ou éventuellement par des personnes compétentes bénévoles.

Article 7 : Inscriptions compétitions

7.1. Tout joueur inscrit à un tournoi officiel (TDJ,TRJ...) et qui ne s'y présente pas, devra informer de son absence par un justificatif envoyé à la ligue dans les 5 jours après le tournoi. Dans le cas contraire, il lui sera demandé de rembourser le montant total de l'inscription et d'assurer pleinement les sanctions sportives, disciplinaires ou financières qui lui seront imposées par la ligue ou la FFBAD.

7.2. L'inscription et l'accompagnement à une compétition pour des joueurs mineurs sont sous la surveillance d'un adulte responsable. Le club de Badminton Val de Morteau n'assure pas systématiquement cet encadrement.

7.3. La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la régit.

7.4. Les volants sont offerts aux participants des TDJ, TRJ à la hauteur d'une demi-boîte par participants.

Article 8 : Sanctions

8.1. Un adhérent n'ayant pas respecté le règlement du club de Badminton Val de Morteau ou ayant témoigné d'un comportement considéré comme contraire à l'éthique sportive dans le cadre d'une manifestation en rapport avec le Badminton, d'un manque de respect coupable envers un autre participant, un organisateur ou un autre membre de l'encadrement ou du public, ou visant à provoquer un comportement antisportif de la part d'un autre joueur, ainsi que de toute conduite susceptible de nuire à la bonne image du sport en général et du Badminton en particulier est sanctionnable.

8.2. Seul le comité directeur est compétent, au sein du club de Badminton Val de Morteau, en matière de discipline pour juger du comportement d'un adhérent, et en matière de litige pour tout différend opposant un adhérent à l'association ou à un autre adhérent.

8.3. Les sanctions, progressives, peuvent être : avertissement, blâme, exclusion d'une ou plusieurs des activités relevant des instances fédérales (compétitions, stages d'entraînement ou de sélection, tournois...), suspension, radiation.

Article 9 : Révision du règlement

9.1. Les articles du règlement intérieur ne peuvent être modifiés que par Comité Directeur. Les propositions de modification peuvent être proposées par tout adhérent.

9.2. Les votes par procuration ou correspondance ne sont pas admis. Tous les membres du club de Badminton Val de Morteau sont habilités à faire respecter le présent règlement.

TRJ : Trophée Régional Jeunes

TDJ : Trophée Départemental Jeunes

FFBAD : Fédération Française de Badminton

Le bureau est composé du président, du trésorier, du secrétaire et de leurs vices suppléants.

Le comité directeur est composé de tous les membres du comité élus à l'assemblée générale.

Charte du badiste

- 1 - Avec tes chaussures propres, dédiées au sport en salle, tu joueras
- 2 - Puisque du permis « poteaux » tu es doté(e), à l'installation et au démontage des courts, tu participeras
- 3 - En début de saison, de l'intégration des nouveaux arrivants, tu t'occuperas
- 4 – Durant les entrainements, de politesse et courtoisie, tu feras preuve
- 5 - Au début de la séance, pendant 10 minutes minimum, tu t'échaufferas
- 6 - Des matchs de 30 minutes en moyenne, tu feras
- 7 - À la fin de ton match, la disponibilité de ton terrain, tu annonceras
- 8 - De partenaire de jeu, quel que soit ton/son niveau, souvent tu changeras
- 9 - Avant de rejouer, autour de toi tu regarderas et ton terrain tu partageras
- 10 - À la phrase « dernier volant », tu t'arrêteras
- 11 - Dans la bonne boîte et correctement, les volants tu rangeras
- 12 - Dans la bonne humeur et toute la saison, de bonnes soirées tu passeras
- 13 – En compétition, tes copains et copines du BVM, tu encourageras

Catégorie de joueurs au niveau de la fédération

Au Badminton, les différentes catégories de joueurs dépendent de l'âge (et non pas de l'expérience). Vous trouverez donc tous les niveaux de joueurs dans chaque catégorie :

- Le groupe des Jeunes regroupe toutes les personnes ayant moins de 19 ans :

Vous avez	Vous appartenez aux
Moins 8 ans au 1er janvier de la saison en cours	MiniBad
8 ou 9 ans au 1er janvier de la saison en cours	Poussins
10 ou 11 ans au 1er janvier de la saison en cours	Benjamins
12 ou 13 ans au 1er janvier de la saison en cours	Minimes
14 ou 15 ans au 1er janvier de la saison en cours	Cadets
16 ou 17 ans au 1er janvier de la saison en cours	Juniors

- Le groupe des Adultes regroupe toutes les personnes ayant 19 ans ou plus :

Vous avez	Vous appartenez aux
Entre 18 et 34 ans au 1er janvier de la saison en cours	Séniors
35 ans ou plus au 1er janvier de la saison en cours	Vétérans

Catégorie de joueurs au niveau du club du Badminton Val de Morteau et les créneaux d'entraînements

Pour faciliter les entraînements différents groupes ont été créés :

- **Le Minibad et débutants** : Tous les adhérents de moins de 8 ans.
- **Les jeunes compétiteurs 1, 2 et 3** : Tous les adhérents âgés de 7 à 16 ans, qui s'engagent à participer à plusieurs compétitions dont les 3 TDJ. Ils s'engagent à venir régulièrement au 2 entraînements proposés et à avoir une attitude irréprochable.
La répartition des adhérents dans les groupes de niveau est définie par Jessica (entraîneur et membre du comité directeur)
- **Les Jeunes loisirs** : Tous les adhérents âgés de 8 à 18 ans, qui ne font pas de compétitions
- **Les compétiteurs départementaux ou régionaux** : Tous les adhérents âgés de 13 ou plus, qui sont titulaire, remplaçant ou potentiellement remplaçant d'une équipe départementale ou régionale.
- **Les compétiteurs Nationaux** : Tous les adhérents âgés de 15 ou plus, qui sont titulaire, remplaçant ou potentiellement remplaçant d'une équipe nationale
- **Les Adultes loisirs** : Tous les adhérents âgés entre 18 ou plus, qui ne font pas de compétition en interclubs
- **Les Jeunes avec parents et Adultes**: Tous les adhérents âgés de 0 à 18 ans accompagnés d'un adulte adhérent et tout adhérent âgé de + de 18 ans.

Jour	Heure	Groupe(s) correspondant	Lieu	Encadrants
Lundi	16h30 - 18h	Jeunes compétiteurs 1	Gymnase de Villers-le-Lac	Jessica
Lundi	17h00 - 19h00	Jeunes compétiteurs 2	Gymnase de Villers-le-Lac	Natacha
Lundi	19h - 20h30	Adultes compétiteurs + jeunes compétiteurs 3	Gymnase de Villers-le-Lac	Natacha
Lundi	20h30 – 22h	Adultes loisirs	Annexe du gymnase de Morteau	Pierre Bigaut
Mardi	17h30 – 18h30	Minibad	COSEC de Morteau	
Mardi	19h - 20h30	Adultes compétiteurs + Jeunes compétiteurs 3	Gymnase de Villers-le-Lac	Jessica
Mardi	20h30 – 22h	Adultes Loisirs	Gymnase de Villers-le-Lac	
Mercredi	20h - 22h	Adultes loisirs et compétiteurs (si pas d'interclubs départemental)	Gymnase de Villers-le-Lac	
Jeudi	19h - 20h30	Jeunes loisirs + Jeunes compétiteurs 3	Gymnase de Morteau (district)	Thomas
Jeudi	20h30 – 22h	Adultes Loisirs	Gymnase de Morteau (district)	Fabrice Bailly
Vendredi	15h45 - 16h45	Minibad (limité à 15 jeunes)	Gymnase de Villers-le-Lac	Claudine + Jessica
Vendredi	16h30 - 18h00	Jeunes loisirs 1	Gymnase de Villers-le-Lac	Jessica
Vendredi	17h30–19h30	Jeunes compétiteurs 1 et 2	Gymnase de Villers-le-Lac	Natacha
Samedi	10h - 12h	Parents - enfants	Gymnase de Villers-le-Lac	Thierry / Yannick